

Séance du Jeudi 5 avril 2018

Membres en exercice : 13
Convocation du 29 mars 2018

Présents : 11
Affichage : 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mme SCHAUFLER, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE Adjoints ;
Mmes DE CESARE, COLLARD, PUIG, SABRE, PEREIRA
Mrs HOCHON, BOUCHASSON, DENIS

Absents : Mmes DUBOIS (excusée), BRETON

Secrétaire de séance : M. BOUCHASSON Dominique

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. BOUCHASSON Dominique, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2018 est approuvé, à l'unanimité.

✚ Finances Locales / Fiscalité / Vote des taux de taxes communales 2018

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux de taxes communales pour l'année 2018. Ils restent identiques à ceux votés en 2017, à savoir :

Taxe d'Habitation	12.78 %
Taxe Foncière (bâti)	17.36%
Taxe Foncière (non bâti)	49.49%

✚ Finances Locales / Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations :

- Les Restaurants du Cœur : 250 €
- Les Donneurs de sang de Coulommiers : 100 €
- Union Soins et Services Ile-de-France : 500 €
- Amicale des Anciens Combattants de La Celle sur Morin : 350 €

Soit un total de 1 200 € de subventions allouées.

✚ Finances Locales / Décisions budgétaires / Adoption du compte de gestion – Exercice 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 5 avril 2018

Finances Locales / Décisions budgétaires / Adoption du compte administratif – Exercice 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017, sous la présidence de M. DUCHE Michel, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 067 075.85 €, un déficit d'investissement de 34 549.10 € et un reste à réaliser de 0 € en recettes et de 382 230.60 € en dépenses.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Article R1068 : 416 779.70 €

Article 002 excédent de fonctionnement reporté : 650 296.15 €

Finances Locales / Décisions budgétaires / Budget Primitif – Exercice 2018

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2018, par chapitre et par nature, tel qu'il est présenté par la commission des finances, sans amortissement, sans I.C.N.E, sans provision ni rattachement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	1 164 935.85 €	1 164 935.85 €
Fonctionnement	1 423 296.15 €	1 423 296.15 €
Total	2 588 232.00 €	2 588 232.00 €

Finances Locales / Liste des dépenses inférieures à 500 € TTC à imputer à la section d'investissement pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de compléter la liste des biens meubles pour permettre leur inscription en section d'investissement, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500 € TTC et ce pour l'exercice 2018.

✚ Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de voirie Route du Bertrand – Etude et élaboration d'un dossier de demande de subvention et assistance à maîtrise d'ouvrage avec suivi de chantier

Le Conseil Municipal accepte la convention de maîtrise d'œuvre proposée par M. JAKUBCZAK pour le projet relatif aux travaux de renforcement général de la chaussée route du Bertrand. Le montant des honoraires s'élève à 3 500.00 € HT.

✚ Finances Locales / Subventions / Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER)

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de renforcement général de chaussée, Route du Bertrand (partie finale), pour un montant de travaux estimé à 59 775.00 € HT et un montant d'honoraires de 3 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural auprès du Département de Seine-et-Marne.

✚ Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de voirie Route du Grand Morin – Etude et élaboration d'un dossier de demande de subvention et assistance à maîtrise d'ouvrage avec suivi de chantier

Le Conseil Municipal accepte la convention de maîtrise d'œuvre proposée par M. JAKUBCZAK pour le projet relatif aux travaux de renforcement de voirie Route du Grand Morin. Le montant des honoraires s'élève à 5 400.00 € HT.

Le présent contrat comprend notamment l'étude et la réalisation du dossier de demande de subvention dans le cadre des nouveaux contrats ruraux Département/Région.

✚ Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas / Maîtrise d'œuvre de réalisation

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2017. Cette demande n'avait pas reçu de suite favorable en raison des restrictions budgétaires de l'Etat. Nous avons réitéré notre demande pour 2018.

Le Conseil Municipal accepte la convention de maîtrise d'œuvre proposé par M. Rossignol et M. Talfumier pour assurer la maîtrise d'œuvre de réalisation dans le cadre des travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents. Le montant des honoraires s'élève à 16 000.00 € HT soit 10% du montant prévisionnel HT des travaux.

✚ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) / Convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région Nord-Est de Seine-et-Marne

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SDIS ne réalise plus les contrôles des poteaux et bornes à incendie. Le Syndicat d'alimentation en eau potable propose de réaliser cette prestation étant donné que les poteaux et bornes à incendie sont raccordés au réseau d'eau public.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 5 avril 2018

Le Conseil Municipal accepte la convention présentée par Mme le Maire. Le contrôle se fera tous les deux ans et le coût sera de 35.00 € HT/poteau ou borne d'incendie.

✚ Commande Publique / Contrat de Prestations de Services SACPA / Animaux errants

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de prestations de services avec le groupe SACPA/Chenil Service, celui-ci arrivant à échéance le 30 juin 2018.

Le présent contrat est renouvelé pour un an, renouvelable tacitement trois fois par période de 12 mois soit jusqu'au 30/06/2022 au maximum.

✚ Fonction Publique / Personnel titulaire / Création de deux emplois permanents

Mme le Maire rappelle au Conseil que deux emplois d'avenir arrivent à terme fin avril et mi-mai 2018. Deux emplois permanents sont créés afin d'assurer la continuité du service. Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet, à raison de 27h00 hebdomadaires
- création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires

✚ Questions diverses

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les horaires d'ouverture de la Mairie suite à la réorganisation des services.

Ces nouveaux horaires seront effectifs à compter du 1^{er} mai 2018.

Lundi :	8h30-11h30	13h30-16h00
Mardi :	-	13h30-16h00
Mercredi :	Fermée	
Jeudi :	-	15h30-18h30
Vendredi :	-	13h30-16h00
Samedi :	8h30-11h30	

Par ailleurs, pour rappel, les samedis des mois de juillet (après le 14/07) et août seront fermés au public. Réouverture le samedi le dernier week-end d'août.

- Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers reçus de la part de M. DUMAS ainsi que de sa réponse.

Route du Grand Morin : Mme le Maire informe les élus qu'un rendez-vous avec le SNE aura lieu lundi 9 avril 2018 pour envisager la reprise des enrobés de la tranchée de l'eau. Il n'y a guère d'autres solutions que de reboucher les nids de poules dans l'immédiat. Nous sommes dépendants des intempéries et de la disponibilité des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.